



National Defence

Défense nationale

Deputy Minister

Sous-ministre

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa, (Ontario)
K1A 0K2

L'honorable Kelly Block
Présidente du Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Chère Madame Block,

Comme convenu dans la réponse du gouvernement au soixantième Rapport du Comité permanent des comptes publics intitulé *Rapport 3, La force aérienne de combat du Canada — Défense nationale, des Rapports de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada*, la Défense nationale soumet sa mise à jour annuelle sur la recommandation 1.

Cordialement,



Jody Thomas

Pièce jointes : 1

Réponse au Rapport 3 – La force aérienne de combat du Canada – Défense nationale du Comité permanent des comptes publics, dans le cadre des rapports de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada.

Recommandation 1

Que, d'ici le 30 juin 2019, la Défense nationale présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport énonçant les progrès réalisés concernant les stratégies de recrutement et de maintien en poste des techniciens et des pilotes de la force de chasse visant à respecter les exigences opérationnelles et à préparer la transition et le remplacement de la flotte. De plus, que le Ministère fournisse au Comité des rapports d'étape chaque année jusqu'à ce que la capacité opérationnelle initiale des futurs avions de chasse soit atteinte.

Contexte

Dans son rapport de 2018 sur la force aérienne de combat du Canada, le vérificateur général a recommandé que la Défense nationale élabore et mette en œuvre des stratégies de recrutement et de maintien en poste des techniciens et des pilotes de la force de chasse pour lui permettre de satisfaire aux exigences opérationnelles et de se préparer au passage à la flotte de remplacement. Dans son plan d'action de la gestion de 2018, le ministère s'est engagé à augmenter le nombre de techniciens et de pilotes dans la force de chasse dans le cadre d'un éventail d'initiatives de recrutement, de formation et de maintien en poste devant être élaborées et mises en œuvre au cours de l'année 2019. La Défense nationale s'est également engagée à transférer 200 techniciens aux escadrons de première ligne d'ici décembre 2020 et à augmenter la force de chasse de 200 postes supplémentaires d'ici 2023. La Défense nationale a indiqué que ces mesures permettraient d'augmenter les effectifs de pilotes et de techniciens au fil du temps afin de répondre aux besoins opérationnels et que ces effectifs pourraient commencer à être transférés dans les futurs escadrons de chasse à l'été 2025.

Dans la réponse du gouvernement de juin 2019, la Défense nationale a accepté la recommandation du Comité et a fourni un premier rapport d'étape sur ses efforts pour former et transférer des techniciens aux escadrons de première ligne; augmenter la force de chasse; et mettre en œuvre des stratégies de recrutement et de rétention.

Lors de la dernière mise à jour en juin 2020, la Défense nationale a indiqué qu'elle avait augmenté le nombre de postes de pilotes et de techniciens dans la force aérienne de combat, augmenté le nombre de techniciens de première ligne, connu du succès dans le recrutement de nouveaux candidats pilotes et techniciens, et fait des progrès substantiels dans la mise en œuvre des initiatives de rétention. La Défense nationale s'est engagée à fournir au Comité une mise à jour des progrès réalisés dans le cadre des initiatives susmentionnées dans le cadre de sa mise à jour annuelle en juin 2021. Veuillez trouver cette mise à jour ci-dessous.

Progrès réalisés depuis juin 2020

Augmenter le nombre de postes dans la force aérienne de combat

La Défense nationale est en bonne voie pour créer 200 postes supplémentaires dans la force aérienne de combat d'ici 2023. En juin 2020, la Défense nationale a indiqué qu'elle avait commencé à intégrer 24 postes dans la force de combat – 4 postes de pilotes et d'officiers des opérations aériennes, et 20 postes de techniciens. La Défense nationale a terminé cette étape

du processus à la fin de l'automne 2020, ce qui a porté le nombre total de nouveaux postes à 47.

La Défense nationale a également placé 111 autres postes dans les escadrons et les unités aériennes de combat de première ligne de l'ARC qui soutiennent directement la force aérienne de combat, pour un total de 158 postes. Les 42 postes restants devraient être placés dans les escadrons et les unités aériennes de combat de première ligne en avril 2022, ce qui complétera l'initiative visant à créer 200 postes dans les escadrons aériens de combat de première ligne avant 2023.

L'Aviation royale du Canada réduit également le nombre de postes au sein du personnel non navigant dans le but de diminuer le temps que les pilotes formés passent à d'autres fonctions que les vols. Cet objectif est atteint grâce à l'introduction de la profession d'officier des opérations aériennes. Cette nouvelle profession, composée d'un groupe de membres des Forces armées canadiennes spécialement formés, prévoit 66 postes qui seront occupés par des officiers des opérations aériennes plutôt que par des pilotes. La première série de reclassements pour 19 membres a eu lieu au cours de l'année financière 2020-2021. Une deuxième série de reclassements est prévue pour l'année financière 2021-2022. Pour renforcer ces efforts, le recrutement de civils est également en cours, avec 11 nouvelles recrues enrôlées dans le groupe professionnel des opérations aériennes depuis 2020.

Transfert de techniciens vers les escadrons de première ligne

Dans son plan d'action de la direction et la réponse du gouvernement, la Défense nationale s'est engagée à transférer plus de 200 techniciens aux escadrons de première ligne d'ici décembre 2020. En juin 2020, la Défense nationale a déclaré avoir atteint 143 employés supplémentaires. Depuis la dernière mise à jour, la Défense nationale a achevé cette initiative, augmentant le nombre de techniciens de première ligne de 84 personnes supplémentaires dans toutes les unités, et de 30 personnes spécifiques aux unités aériennes de combat de première ligne. Cela porte à 227 le nombre total de nouveaux techniciens dans les escadrons de première ligne.

La Défense nationale a également utilisé le plan de renouvellement de la maintenance de la force de chasse (PRMFC) pour évaluer comment tirer parti de l'industrie pour les tâches de formation et de maintenance, et mettre à disposition du personnel des Forces armées canadiennes pour les unités de première ligne. La Défense nationale a entamé la phase finale de ce plan de renouvellement, qui prévoit la transition des ateliers de maintenance des aéronefs non déployables vers des entrepreneurs afin de permettre aux techniciens formés des Forces armées canadiennes de combler les postes vacants de première ligne et de réaffecter les postes aux unités de première ligne.

Les travaux se poursuivent pour réévaluer le nombre total de techniciens nécessaires pour répondre aux besoins opérationnels. La Défense nationale prévoit que ce processus d'évaluation sera terminé d'ici juin 2022.

Recrutement du personnel

Au cours des exercices précédents, la Défense nationale a généré presque tout le personnel qui pouvait être absorbé avec succès dans l'Aviation royale du Canada. Cependant, tous les efforts de recrutement des Forces armées canadiennes ont été confrontés à des défis en raison de la pandémie de COVID-19. Par exemple, les mesures de santé publique ont

considérablement restreint la capacité du système de recrutement des Forces armées canadiennes et limité sa capacité à générer une formation initiale. Dans le cadre des efforts visant à relancer la génération de forces en août 2020, la Défense nationale a réorienté ses ressources vers le traitement de dossiers virtuels, les entrevues virtuelles et les évaluations médicales et d'aptitude gérées en fonction des risques.

Au cours de l'année dernière, le recrutement de l'Aviation royale du Canada a été ajusté pour s'aligner sur l'objectif de réduction de 50 % de la capacité d'instruction en raison de la pandémie, et a également fait partie des efforts visant à limiter l'entrée du personnel dans des professions pour lesquelles il n'était pas en mesure de commencer la formation immédiatement. Par exemple, le ministère de la Défense nationale a inscrit 82 nouveaux membres du personnel à la formation de technicien d'entretien d'aéronefs, alors que l'objectif d'avant la COVID-19 était de 284. De plus, les Forces armées canadiennes n'ont enrôlé que 55 candidats pilotes, ce qui ne correspond pas à l'objectif de 82 qu'elles s'étaient fixé avant la pandémie de COVID-19. Pour remédier à la pénurie de recrutement, les Forces armées canadiennes ont comblé 11 postes supplémentaires de pilotes et 26 postes de techniciens de maintenance aérienne avec du personnel transféré d'autres groupes professionnels militaires. La Défense nationale a également renouvelé ses efforts pour enrôler de nouveau les anciens membres qui ont quitté les Forces armées canadiennes. Par exemple, la Défense nationale a mis en œuvre un programme de sensibilisation renouvelé et a réenrôlé du personnel qualifié, dont le traitement était prioritaire. Le traitement des candidats qualifiés s'est poursuivi tout au long de la pandémie de COVID-19 en tant que priorité pour les Forces armées canadiennes. Cette initiative a permis le retour en service de 15 pilotes (8 de la Force régulière, 7 de la Première réserve) et de 18 techniciens de maintenance aérienne (16 de la Force régulière, 2 de la Première réserve) au cours de l'année financière 2020-2021.

Instruction du personnel

L'instruction du personnel est un élément crucial pour que la Défense nationale puisse efficacement pourvoir les postes vacants dans la force de combat avec de nouvelles recrues et remplacer le personnel qui quitte le service militaire. Dans la réponse du gouvernement de 2019, la Défense nationale a indiqué qu'elle rationalisait sa formation des pilotes et des équipages d'aéronefs. Entre janvier et avril 2021, la Défense nationale a terminé un examen du document *The Path to the Operational Function Point for Air Maintenance Occupations* et évalue les recommandations du rapport conjointement avec un examen continu de chaque profession de la maintenance aérienne.

La Défense nationale a également terminé une période d'essai qui a permis d'examiner la séquence de formation pour le poste de technicien en avionique. L'essai a permis de constater que l'affectation du personnel à une flotte au début de sa séquence de formation lui permettait de remplir les carnets de formation en cours d'emploi requis entre les cours, réduisant ainsi le temps global requis pour atteindre le statut de formation complète. À la suite de cet essai réussi, la Défense nationale a commencé à reclasser tous les postes de maintenance aérienne en avril 2021, et prévoit terminer ce travail à la fin de l'exercice 2022-2023.

Comme indiqué dans la réponse du gouvernement de 2019, la Défense nationale a continué à évaluer les changements apportés au Programme d'établissement affilié (Élément air) au Collège Seneca. La Défense nationale a terminé son évaluation et a évalué que les importantes modifications requises au programme – qui ajouteraient jusqu'à 12 mois au calendrier de formation – servaient d'obstacle à la réussite de la formation d'entraînement au vol. Par conséquent, la Défense nationale a cessé d'envoyer des étudiants de première année au

programme en septembre 2020, et le dernier étudiant sera diplômé du programme en 2024. Après 2025, la Défense nationale mettra officiellement fin à sa participation au programme et intégrera les exigences de formation dans son système de formation interne, avant de passer au Programme de formation du personnel navigant de l'avenir. Cette transition vers le Programme de formation du personnel navigant de l'avenir devrait se faire au cours des cinq prochaines années et permettra de renouveler les services de formation des équipages qui arrivent à échéance et de maintenir une force aérienne polyvalente et apte au combat.

La Défense nationale a également travaillé avec Transports Canada pour sous-traiter la formation, dans le but de réduire les écarts entre les cours de formation des pilotes. Dans le cadre de cette collaboration, des pilotes de l'Aviation royale du Canada ont suivi avec succès une formation multimoteurs en utilisant les ressources de Transports Canada. Bien qu'un cours ait été donné avec succès, les mesures de santé publique en cours liées à la COVID-19 ont entraîné l'annulation des cours de formation suivants. La Défense nationale a également utilisé les simulateurs de Transports Canada pour acquérir et maintenir les compétences des pilotes sur des plateformes multimoteurs. La Défense nationale reprendra ces possibilités de formation lorsque les règlements de santé publique le permettront. Une fois pleinement mis en œuvre, ces efforts serviront à augmenter le système de formation et à réduire le temps d'attente pour le cours de formation sur multimoteurs.

En plus d'améliorer les programmes de formation actuels, la Défense nationale renforce ses ressources en instructeurs. La Défense nationale a engagé sept instructeurs civils à temps plein pour la formation de base au pilotage et deux pour la formation de base au pilotage aérienne de combat. Ces instructeurs sous contrat serviront à accroître la capacité de former les élèves-pilotes de l'Aviation royale du Canada au Canada, réduisant ainsi les délais d'attente globaux pour la formation. Cette capacité de formation accrue permettra également aux pilotes qualifiés de l'Aviation royale du Canada d'être affectés à des unités de ligne où ils pourront servir de mentors aux nouveaux pilotes qui seront intégrés aux escadrons.

Enfin, la Défense nationale a travaillé avec des alliés pour augmenter sa capacité de formation, bien que ces efforts soient interrompus en raison des restrictions de santé publique sur les voyages résultant de la COVID-19. Par exemple, la Défense nationale a entamé des discussions initiales avec l'Armée de l'air italienne pour former deux pilotes de l'Aviation royale du Canada. La Défense nationale a également conclu un accord avec le programme mixte EURO-OTAN d'entraînement des pilotes d'avion à réaction (ENJJPT) pour des placements supplémentaires de pilotes de combat canadiens jusqu'en 2030. Dans le cadre de cet accord, un pilote instructeur supplémentaire de l'Aviation royale du Canada participera au Programme EURO OTAN d'entraînement en commun des pilotes d'avion à réaction au cours de l'année 2021, et d'autres étudiants suivront l'année prochaine, avec une proposition d'augmentation de la capacité de formation au cours des années successives. À l'automne 2020, la Défense nationale a également obtenu le placement de deux pilotes de l'Aviation royale du Canada auprès de la Force aérienne de la Nouvelle-Zélande. Ensemble, ces efforts permettent aux pilotes de l'Aviation royale du Canada de bénéficier de possibilités de formation supplémentaires et d'avoir la chance de travailler en étroite collaboration avec des alliés.

Maintien en poste du personnel

La rétention continue d'être une priorité pour la Défense nationale, étant donné le temps, les ressources et le personnel expérimenté nécessaires pour former les recrues en tant que techniciens et pilotes. La Défense nationale est en bonne voie de publier une stratégie de

rétenition des Forces armées canadiennes et le cadre de mesure du rendement à l'été 2021. Cette stratégie complétera l'opération TALENT, soutenue par l'opération EXPÉRIENCE, qui porte sur la qualité de vie, le service et la rémunération de tous les membres de l'Aviation royale du Canada et de leurs familles. Ces opérations sont axées sur le recrutement des militaires, leur formation, leur intégration et leur emploi. Dans le cadre de ces efforts, en mai 2021, le Conseil du Trésor du Canada a approuvé des changements à la rémunération des pilotes, permettant ainsi de modifier le salaire de base pour qu'il soit comparable à la norme de l'industrie et d'intégrer les indemnités au salaire de base. Ces efforts permettront d'atteindre l'objectif de conserver le personnel expérimenté qui est essentiel pour encadrer les nouveaux pilotes.

La Défense nationale continue d'analyser les taux d'attrition et d'adapter les initiatives de maintien en poste du personnel afin d'obtenir une rétenition maximale. Par exemple, depuis juin 2020, la Défense nationale a conçu et introduit un programme électronique de suivi des qualifications et de l'expérience en matière de maintenance aérienne. Ce programme permettra d'accroître la qualité des données et d'accélérer le suivi des qualifications, réduisant ainsi la charge de travail liée à la tenue des dossiers et améliorant la gestion des niveaux de qualification et la prise de décision.

Prochains points de mise à jour à l'intention du Comité

La Défense nationale fournira au Comité, d'ici le 30 juin 2022, une mise à jour décrivant les progrès réalisés dans le cadre des initiatives susmentionnées.



National Defence

Défense nationale

Deputy Minister

Sous-ministre

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa, (Ontario)
K1A 0K2

JUN 30 2021

L'honorable Kelly Block
Présidente du Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Chère Madame Block,

Comme convenu dans la réponse du gouvernement au soixantième Rapport du Comité permanent des comptes publics intitulé *Rapport 3, La force aérienne de combat du Canada — Défense nationale, des Rapports de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada*, la Défense nationale soumet sa mise à jour annuelle sur la recommandation 2.

Cordialement,



Jody Thomas

Pièce jointes : 1

Canada 

Réponse au Comité permanent des comptes publics concernant le Rapport 3, *La force aérienne de combat du Canada – Forces armées canadiennes*, des Rapports de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada

Recommandation 2

Que, d'ici le 30 juin 2019, la Défense nationale présente un rapport au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes sur les progrès réalisés relativement à 1) l'évaluation des mises à niveau requises pour que les CF-18 demeurent pertinents sur le plan opérationnel jusqu'en 2032 et à 2) la détermination des mises à niveau qui seront mises en œuvre, s'il y a lieu. De plus, que le Ministère fournisse au Comité un rapport d'étape chaque année par la suite d'ici 2032.

Contexte

Dans son rapport de 2018 sur la force de chasseurs du Canada, le vérificateur général recommandait à la Défense nationale d'analyser les mises à niveau nécessaires pour que les CF-18 demeurent pertinents sur le plan opérationnel jusqu'en 2032 et de faire approuver les mises à niveau appropriées et réalisables.

Dans son Plan d'action de la direction de 2018, la Défense nationale s'est engagée à procéder à des mises à niveau touchant la réglementation et l'interopérabilité, ainsi que des mises à niveau de la capacité de combat, pour donner suite à la recommandation du vérificateur général. Dans sa première mise à jour, le Ministère a déclaré qu'il cherchait à faire approuver un certain nombre de mises à niveau. Il a précisé que le projet allait comporter deux phases parallèles : la première, qui concernait les mises à niveau sur les plans de l'interopérabilité et de la réglementation et devait débiter à l'été 2019 et la deuxième, qui portait sur les mises à niveau touchant la capacité de combat, dont l'analyse des besoins était en cours.

Lors de la dernière mise à jour en juin 2020, la Défense nationale a indiqué qu'elle avait fait des progrès importants dans l'évaluation, la sélection et la demande d'approbation au Conseil du Trésor pour les mises à niveau des phases 1 et 2 du Projet de prolongation de la durée de vie du Hornet. La Défense nationale faisait savoir qu'elle avait de l'avance sur son calendrier pour la majorité du projet, selon les échéances du Plan d'action de la direction, et qu'elle entamait le processus de mise en œuvre de la plupart des mises à niveau. La Défense nationale s'est engagée à présenter au Comité une mise à jour sur l'avancement des première et deuxième phases à l'occasion de sa mise à jour annuelle de juin 2021. Cette mise à jour constitue les paragraphes qui suivent.

Progrès réalisés depuis juin 2020 en ce qui a trait à l'évaluation et à la sélection des mises à niveau pour les CF-18

Première phase : mise à niveau de la réglementation et de l'interopérabilité

Le projet d'extension du Hornet progresse rapidement afin d'offrir de nouvelles capacités qui permettront au CF-18 Hornet de rester pertinent sur le plan opérationnel jusqu'en 2032. Dans le cadre de la première phase, la Défense nationale continue d'apporter des améliorations à un maximum de quatre-vingt-quatorze (94) aéronefs, améliorations surtout centrées sur la réglementation en pleine évolution de la gestion du trafic aérien civil et sur la satisfaction des

exigences d'interopérabilité militaire alliée. Ces améliorations comprennent la mise à niveau des transpondeurs, des systèmes de navigation, des simulateurs, des calculateurs de mission, des radios satellitaires, des casques, des systèmes de chiffrement et des capteurs électro-optiques et infrarouges.

Depuis, par exemple, le début de la phase de mise en œuvre, en mai 2020, la Défense nationale, par l'entremise de Services publics et Approvisionnement Canada, a conclu quatre (4) ententes de ventes militaires à l'étranger avec la Marine américaine et a préparé deux marchés commerciaux qu'elle compte attribuer d'ici la fin de septembre 2021. L'un de ces marchés vise des améliorations à apporter aux capteurs électro-optiques et infrarouges pour contribuer à l'interopérabilité et à la conscientisation des pilotes, tandis que l'autre porte sur le remplacement du système de navigation par positionnement mondial afin de satisfaire aux exigences des nouveaux règlements de l'aviation civile. À la suite de consultations avec l'industrie, et avec le soutien de scientifiques de la défense du Ministère, la Défense nationale mettra à niveau son casque actuel afin qu'il réponde aux besoins opérationnels. Elle procède en ce moment à ces mises à niveau et s'attend à ce que cette dernière modernisation de la première phase soit prête pour la mise en œuvre d'ici décembre 2021. Cela clôturera la phase de définition en ce qui concerne les mises à niveau relatives à la réglementation et à l'interopérabilité.

La Défense nationale recevra d'autre part une partie de son équipement de la première phase pendant l'année financière (AF) 2021-2022. Pendant cette phase, le développement logiciel des aéronefs se poursuivra tandis que le prototypage et les essais en vol débiteront. La réalisation de ces mises à niveau de la première phase est toujours prévue pour 2025, ce qui aidera à maintenir la pertinence du parc actuel de CF-18 jusqu'en 2032, quand le chasseur de remplacement atteindra l'état de fonctionnalité complète.

Deuxième phase : mises à niveau de la capacité de combat

La capacité de combat du CF-18 s'est dégradée avec le temps par rapport à l'évolution des menaces, et ce, malgré un nombre de mises à niveau en capacité de combat effectuées pendant sa durée de vie. Dans le cadre de la deuxième phase, la Défense nationale continue de se concentrer sur le rehaussement de la capacité de combat de trente-six (36) de ses CF-18, pour faire en sorte qu'un nombre suffisant de chasseurs CF-18 pertinents sur le plan opérationnel et prêts à l'action soient disponibles pour satisfaire aux exigences en matière de puissance aérienne d'ici l'atteinte de la capacité opérationnelle complète du futur parc de chasseurs.

La Défense nationale est en avance sur son calendrier quant aux échéances en matière d'approvisionnement fixées dans le Plan d'action de la direction et dans la réponse du gouvernement. Depuis mai 2020, au début de la phase de mise en œuvre, par exemple, la Défense nationale a activé ses cinq (5) ententes de ventes militaires à l'étranger, qui visent les systèmes de la deuxième phase. Sur ce point, la Défense a environ un an d'avance sur le Plan d'action de la direction, qui fixe cette étape à, au plus tard, 2022.

Depuis la dernière mise à jour présentée au Comité, en juin 2020, deux mises à niveau de la capacité de combat ont été abandonnées : les éléments extensibles des radiofréquences et les leurres largués en vol, car le Ministère a jugé que ces articles posaient des problèmes de disponibilité, d'intégration et de maintien en puissance. Ces modifications ne limiteront pas l'emploi des aéronefs dans l'environnement de combat. La Défense nationale poursuit sa quête

de solutions pour le reste des articles de la deuxième phase qui en sont encore à la phase de définition, c'est-à-dire la mise à niveau des systèmes de sécurité et des ordinateurs de bord.

La Défense nationale recevra au cours de l'AF 2021-2022 certains des équipements de la deuxième phase qui lui permettront d'habiliter les mises à niveau de la capacité de combat tandis que le développement logiciel des aéronefs se poursuivra et que le prototypage et les essais en vol débiteront. La Défense nationale demeure en bonne voie pour la mise en œuvre de toutes les mises à niveau de la capacité de combat de la deuxième phase, d'ici 2025.

Prochains points de mise à jour à l'intention du Comité

La Défense nationale présentera au Comité, d'ici le 30 juin 2022, une mise à jour dans laquelle elle fera état des progrès accomplis dans l'instauration des mises à niveau des première et deuxième phases.